



PRÉCISIONS AUX COMMISSAIRES DU PGMR DE LA CMM DE LA PART DU RÉSEAU DES RESSOURCERIES DU QUÉBEC

Par : Michel Séguin
27 novembre 2003

Suite au dépôt du mémoire du RRQ et à l'échange que nous avons eu ensemble, je souhaiterais préciser un certain nombre d'éléments afin de m'assurer d'avoir bien présenté les idées contenues dans le mémoire. Évidemment, ces précisions peuvent être diffusées dans les documents publics de la Commission. Les thèmes qui y sont abordés concernent :

- *Le statut du mémoire déposé*
- *Les membres et les partenaires du RRQ actifs au sein de la CMM*
- *Bien préparer les perspectives d'avenir : l'économie sociale et les ressourceries à intégrer au PGMR*
- *La contribution des ressourceries à l'atteinte des objectifs de réduction et de récupération des déchets*
- *Les bénéfices d'une gestion écologique et économique des déchets*

(1) Statut du mémoire RRQ

Le mémoire a été présenté en version préliminaire. Ceci donnait une chance à tous nos membres d'en prendre connaissance et, au besoin, de l'enrichir. Si vous ne recevez pas de modifications d'ici la fin du mois du décembre, vous pourrez considérer la version actuelle comme définitive.

(2) Les membres et les partenaires du RRQ actifs au sein de la CMM

Concernant les membres et partenaires du RRQ présentement actifs sur le territoire de la CMM, j'aurais souhaité avoir un peu plus de temps lors de ma récente présentation pour vous en parler. Évidemment, le temps est une ressource rare alors j'en profite pour vous faire part des précisions suivantes.

Nos membres traitent actuellement des dizaines de milliers de tonnes de matières résiduelles sur le territoire de la CMM et emploient des centaines de personnes. Évidemment, les mieux connus sont les organismes actifs dans la récupération, la mise en valeur et la mise en marché du textile et d'autres articles ménagers, comme Renaissance-Montréal, le CRRRL à Laval, la Ressourcerie la Petite Ourse à Mascouche, la Ressourcerie des Patriotes à St-Eustache et

Entraide Mercier à Mercier. Le Collectif de récupération de Longueuil prépare son projet de ressourcerie actuellement. La Gaillarde ici à Montréal, comme d'autres ressourceries ailleurs au Québec, a beaucoup investi dans la confection et la préparation du textile afin de lui donner une valeur ajoutée et d'être à l'affût des dernières modes. D'autres membres ont investi de nouvelles filières de réduction et de récupération. Éco-Réno travaille au niveau du matériel de construction et de démolition. Mat Montréal cible les matelas. Les Ateliers Angus font également un travail important de valorisation du bois en vue de nouvelles applications de cette matière tant dans les maisons que dans les entreprises, les commerces et les institutions. Enfin, le consortium Écho-logique collabore avec les collèges et les municipalités afin de récupérer les matières recyclables tant des institutions scolaires que des boîtes de récupération au centre-ville en passant par les festivals, le Grand Prix et les événements spéciaux. Nos membres sont également présents presque partout ailleurs au Québec, dont plusieurs zones limitrophes à la CMM.

Les nombreux partenaires du RRQ collaborent, eux aussi, à réduire et à récupérer. Il suffit de penser au travail des Marronniers, un CTA (Centre de travail adapté pour les personnes handicapées) à Ville Lasalle qui investit actuellement des millions pour agrandir son centre de tri du papier et carton qui cible les industries, les commerces et les institutions. Le RRQ travaille avec les Marronniers afin d'harmoniser nos programmes de formation qualifiante de la main d'œuvre. Plusieurs de nos membres font également affaire avec Certex, un autre CTA qui exporte le textile. Nous sommes étroitement associés, à la table des déchets électriques et électroniques de RECYC-QUÉBEC, à Insertech, une entreprise d'insertion spécialisée dans la récupération de matériel informatique et nous collaborons sur divers projets, dont celui du Collectif du réemploi de la Ville de Montréal. Nous collaborons également avec divers autres organismes d'économie sociale et nous avons des relations d'affaires avec plusieurs entreprises. Tel que mentionné lors des audiences, une étude effectuée il y a deux ans identifiait plus d'une centaine d'organismes et de coopératives sur le territoire de l'île de Montréal qui contribuent déjà ou qui pourraient potentiellement contribuer à la gestion des matières résiduelles. Dans tous les cas, les ressourceries et leurs partenaires entretiennent des liens étroits avec des entreprises, des commerces et des institutions.

(3) Bien préparer les perspectives d'avenir : l'économie sociale et les ressourceries à intégrer au PGMR

En termes de perspectives d'avenir et pour garantir une action concertée vers la réussite de nos objectifs communs nous pourrions imaginer le scénario suivant :

-La CMM investit dans le RRQ avec un devis de développement auprès de l'ensemble des entreprises d'économie sociale de la CMM.

-Un scénario 3R de collecte, de tri et de redistribution est proposé, en fonction des demandes et des besoins des instances municipales.

-Un projet est soumis, avec des exigences et des coûts afin d'arrimer le scénario 3R aux structures et projets proposés dans le PGMR (arrimage avec les écocentres et les ressourceries mobiles) en incluant des pistes d'investissement, dont le fond vert des municipalités et les capitaux provenant des ententes avec les producteurs.

-La mise en œuvre de ce projet et les ajustements en vue de sa mise en application partout sur le territoire de la CMM.

Ce scénario permettrait d'une part, de bien identifier les ressourceries qui veulent s'arrimer davantage au PGMR et d'autre part d'identifier l'ensemble des entreprises et des organismes qui veulent contribuer au PGMR de façon plus indirecte, comme cela se fait actuellement.

En résumé, il faudrait déterminer comment le financement et la mise en œuvre d'une collecte centralisée pourraient être planifiée en vue de consolider les acquis et de redistribuer les matières en respectant la hiérarchie des 3R. Il importe également d'envisager un système efficace et économe pour les municipalités qui consisterait à imposer des coûts pour la collecte des matières mais où les produits réutilisables seraient soustraits du total. Ainsi, le centre de collecte pourrait ne charger que le coût des produits non-réutilisables. Les matières recyclables feraient l'objet d'ententes comme ils en existent actuellement entre les municipalités et les multinationales qui gèrent les centres de tri. Enfin, cette synergie permettrait de rechercher et de consolider de nouveaux marchés pour les matières et ce notamment avec des projets de recherche et de développement en écodesign comme il en existe déjà au RRQ.

(4) La contribution des ressourceries à l'atteinte des objectifs de réduction et de récupération des déchets.

Il n'est pas du tout farfelu d'imaginer qu'avec la contribution des ressourceries à un système complémentaire aux programmes existants et aux projets à venir, les taux de réduction et de récupération pourraient se situer :

- entre 20 et 30 % pour le recyclage (les collectes spéciales, les écocentres et les ressourceries mobiles pourraient aider à augmenter la collecte sélective résidentielle);
- entre 20 et 30 % pour le compostage (les ressourceries mobiles peuvent aider à l'augmentation des collectes de résidus verts).

La filière du réemploi et de la réutilisation pourrait, quant à elle, représenter de 5 à 10 % de ce qui est actuellement généré. Nos collègues de la France ont un taux de récupération en vue du réemploi de près de 8%. Ce taux est de 3% pour nos collègues belges dans le réemploi des déchets électriques et électroniques, alors que dans les deux cas le recyclage et le réemploi représente plus de 60% de tout ce qui est ramassé lors des collectes spéciales en dehors des déchets et de la collecte sélective. Cela signifie que dès le début des programmes de ce

type, on parle de récupérer deux tiers des matières dont un pourcentage non négligeable pour la réutilisation et le réemploi. La réutilisation et le réemploi représentent en quelque sorte la police d'assurance de l'atteinte des objectifs de réduction et de récupération de la politique gouvernementale. Et cela peut se faire en créant des emplois durables tout en favorisant le développement économique local et régional.

(5) Des bénéfices d'une gestion écologique et économique des déchets

En plus des bénéfices engendrés par la contribution des ressourceries à l'atteinte des objectifs décrits dans le mémoire et ci-dessus, il ne faudrait pas non plus négliger les opportunités et les bénéfices des autres propositions du RRQ.

Par exemple il serait bon de considérer l'impact de l'enfouissement sélectif sur l'atteinte des objectifs de la politique gouvernementale. À Halifax, où cette pratique est en cours, l'usine de pré-traitement des déchets reçoit 150 000 tonnes de déchets par année. Le tri et le traitement permettent d'aller chercher 15 000 tonnes en matières recyclables et récupérables, ce qui est un 10 % additionnel qui se rajoute à la performance des collectes de matières organiques et de collecte sélective. Cela veut donc dire que l'enfouissement sélectif permet aussi d'aller chercher des ressources dans les déchets. Le coût net de l'opération au centre d'enfouissement sélectif est de 90\$ la tonne, ce qui est comparable aux coûts de l'incinération ici au Québec. Toutefois, ce système a un impact environnemental majeur et contribue à la création de nombreux emplois. C'est donc une alternative bien plus intéressante que l'incinération ou l'enfouissement pêle-mêle.

En ce qui à trait au bénéfice environnemental et économique à retirer d'une collaboration avec les ressourceries, soulignons le fait de mettre à la disposition de la population des biens et des services de qualité à moindres coûts. Un frigo ou un ordinateur réparé et revendu à une personne signifie que celle-ci n'achète pas de biens neufs. Il y a des économies d'énergie et moins d'impacts environnementaux reliés à ce type d'achat.

Enfin, il faut ajouter que l'implication des producteurs est indispensable afin d'atteindre les objectifs de récupération. Il est clair que les projets de loi 102 et 130 doivent fournir aux municipalités des outils d'investissement dans des filières complémentaires à la collecte sélective en vue d'atteindre les objectifs. En d'autres termes, il faut déjà prévoir que les argents générés par une hausse des prix de l'élimination et par les ententes de responsabilité des producteurs doivent non seulement aider les municipalités, mais aussi prévoir des investissements majeurs pour tous les volets des 3R. Les fonds ainsi générés doivent prévoir la réduction et l'éducation tel que pratiqué par les groupes environnementaux et les organismes communautaires, et l'entrepreneurship collectif dans les 3R tel que pratiqué par les ressourceries. Sans des investissements substantiels de ce type, le PGMR de la CMM est voué à l'échec.

